

TRANSITION VERS L'ÉCLAIRAGE LED : LES COLLECTIVITÉS LOCALES SE PRÉPARENT À LA FIN DES LAMPES À DÉCHARGE

En réponse à la Directive européenne RoHS, qui impose la fin de la mise sur le marché des lampes à décharge d'ici février 2027, les collectivités locales prennent les devants pour assurer la pérennité de l'éclairage public et éviter toute rupture de service. Cette directive, qui limite l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques, marque une étape importante dans la transition vers des solutions d'éclairage plus durables et respectueuses de l'environnement.

La technologie LED, un choix incontournable

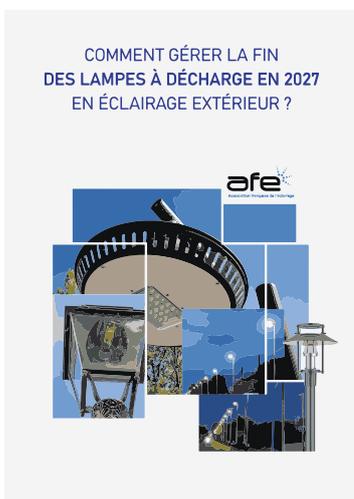
Face à la nécessité de remplacer les lampes à décharge, la technologie LED (diode électroluminescente) se positionne comme la meilleure alternative. Offrant une efficacité énergétique supérieure, une durée de vie prolongée, et une meilleure qualité de lumière, les LED permettent non seulement de réduire les coûts d'exploitation, mais aussi de respecter les normes environnementales strictes imposées par la directive RoHS.

Les solutions de remplacement

Ce guide de l'AFE, rédigé par des acteurs clés de l'éclairage, propose d'explorer les solutions de remplacement en fonction de l'état des équipements existants et de la politique éclairage de la ville.

- Quelles sont les conditions mécaniques et réglementaires pour garder le luminaire ?
- Quels sont les avantages et les limites des solutions de relamping ou de rétrofit ?
- Retours d'expérience de collectivité

Guide AFE de 21 pages, en accès libre, uniquement en version numérique en [cliquant ici](#) ou sur simple demande auprès de l'AFE.



Contact presse : Margaux Bogdan
mbogdan@afe-eclairage.fr - 06 73 67 50 85

À propos de l'AFE

L'Association française de l'éclairage L'AFE développe une culture de l'éclairage au service de l'être humain, économe en énergie et respectueuse de l'environnement. Elle porte des missions d'intérêt général, en matière de veille sanitaire et environnementale, de normalisation, de pédagogie et de formation. Elle se mobilise pour regrouper, expliquer, diffuser le savoir et le savoir-faire de l'éclairage. A travers ses 15 centres régionaux, elle connaît les problématiques quotidiennes des élus et professionnels et sait répondre à la spécificité de chaque cas en mettant son expertise indépendante à leur service.
www.afe-eclairage.fr